



Commune **PORT-VALAIS**

Une annonce doit être faite par l'employeur auprès du Service de l'Industrie, du Commerce et du Travail, avenue du Midi 7, 1950 Sion ou par internet sur <http://www.bfm.admin.ch> : thème - travail/autorisations de travail - membre UE/AELE - procédure d'annonce - annonce en ligne